

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 2 décembre 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (146r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 2 décembre 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49172>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 décembre 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin pense qu'il faudrait demander à la Cour de cassation d'interpréter son arrêt dans l'affaire Boucher pour savoir si c'est la cour d'Amiens ou celle de Nancy qui doit apprécier la question des dommages et intérêts et si le brevet pris en 1864 pour une cheminée et ses organes accessoires peut être entaché de nullité par cet arrêt.

Notes Le brevet de 1864 pour la cheminée auquel Godin fait référence est le brevet d'invention n° 63 131 de 15 ans pour une cheminée et organes accessoires, déposé le 21 mai 1864 (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB63131, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 5 janvier 2023).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage. Sur le folio 146r sont copiées la lettre de Godin à Alphonse Delpech du 2 décembre 1876 et la lettre de Godin à C. H. Furcy du 5 décembre 1876.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Cour de cassation \(France\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 20/08/2024

Guise le 9 2^{me} '76

Cher Monsieur Delfosse,

On me dit qu'il y aurait un intérêt sérieux pour moi à demander à la cour de cassation d'interpréter son arrêt dans l'affaire Boucher, pour savoir si c'est la cour d'Amiens ou celle de Nancy qui doit être appelée à apprécier la question de dommages-intérêts.

Végarde de Boucher, atteint brevets pris en 1864, pour une nouvelle cheminée et ses organes accessoires peuvent être entachés de nullité par cet arrêt?

Agreis je vous prie, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Lodion Lp
Fap

Guise le 9 2^{me} '76

Monsieur Furey,

Je vous envoie ci-inclus un mandat de 6 francs de la poste pour les travaux que vous avez exécutés pour moi.

Veuillez agréer, Monsieur, mes parfaites considérations.